



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Derrière le retour de la chasse aux arrêts maladie, le mal-travail

Question écrite n° 14215

Texte de la question

M. François Ruffin interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les arrêts maladie. Il se demande si le Gouvernement va enfin chercher la responsabilité chez les entreprises plutôt que chez les salariés et les malades et s'il entend faire entrer le *burn-out* dans le tableau des maladies professionnelles. M. le Premier ministre a récemment déploré une dérive des dépenses liées aux arrêts maladie : « Je ne parle pas des situations individuelles, évidemment, des Françaises et des Français qui sont touchés par la maladie, mais en macro, on a une dérive très préoccupante sur le terrain budgétaire des arrêts maladie ». Et dans le viseur, malgré tout, malgré les précautions : les salariés malades. Avec la chasse aux arrêts maladies, la pression mise sur les médecins, la suspicion des complaisances, voire les « lundis matin » après la fête du week-end. Mais que disent les chiffres ? D'après la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le service statistique du ministère de la santé, les arrêts longs, de plus de 30 jours, représentent l'écrasante majorité des dépenses : 82 % des indemnités (pour 25 % des arrêts). A *contrario*, les arrêts courts, de moins de 8 jours, représentent 50 % des arrêts mais seulement 4 % des indemnités (et sont déjà frappés par les journées de carence). Quelle est la première cause de ces arrêts longs ? D'abord, les troubles psychiques. Suivis des troubles musculo-squelettiques. Puis viennent les cancers. Il est grand temps de renverser la responsabilité : non pas dénoncer la prétendue paresse des salariés, mais des organisations malades et qui rendent malades et s'attaquer, enfin, à cette épidémie, à ce « nouvel amiante » : le *burn-out*. Le Président de la République et l'ancienne Première ministre Élisabeth Borne avaient promis un « nouveau pacte de la vie au travail », mais rien, absolument rien n'est venu. Il lui demande quand elle compte, au moins, faire entrer les troubles psychiques dans le tableau des maladies professionnelles afin que les broyeurs de salariés deviennent les payeurs.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14215

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3050